



La communication soudaine du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation concernant la possibilité pour les propriétaires de chevaux d'accéder sous certaines conditions à leurs équidés génère beaucoup d'inquiétudes et de questionnements.

L'esprit de cette communication est d'autoriser à titre dérogatoire l'accès des propriétaires à leurs équidés dans la mesure où la structure qui en assure la garde ne peut subvenir à leurs soins et leur alimentation.

Cette annonce parue ce jour, sans préparation, sans concertation avec les établissements et dans des délais contraints, devrait être précisée, alors que la fermeture administrative des structures équestres est toujours en vigueur, ainsi que les mesures sanitaires liées à cette période de confinement.